

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5958**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Cession, à la société Bouygues immobilier, d'une parcelle de terrain nu située 83, rue de la République**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Bouygues immobilier doit réaliser rue de la République à Meyzieu un programme mixte de commerces et de 44 logements, dont 12 logements sociaux. A cette fin, elle souhaite acquérir une parcelle de terrain de 17 mètres carrés acquise par la Communauté urbaine dans le cadre de la réalisation de la voie nouvelle n° 15 inscrite au plan local d'urbanisme (PLU). Ladite parcelle, non nécessaire au tracé de la future voie, favoriserait une composition urbaine rectiligne le long de cette dernière.

Le Bureau, réuni en séance le 17 septembre 2007, a autorisé la société Bouygues immobilier à déposer une demande de permis de construire sur cette parcelle nécessaire à cette opération.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine céderait à la société Bouygues immobilier une parcelle de terrain nu de 17 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande cadastrée sous le numéro 97 de la section BY, au prix de 20 434 €, conforme à l'estimation de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant la cession, à la société Bouygues immobilier, d'une parcelle de terrain de 17 mètres carrés située 83, rue de la République à Meyzieu au prix de 20 434 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 20 434 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération 0193,

- sortie du patrimoine communautaire : 4 072,40 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 0193,

- plus value réalisée : 16 361,60 €, en dépenses : compte 676 000 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,